

Mise à jour du protocole sanitaire pour la pratique du Jiu Jitsu Brésilien - 28/09/2020

Voici les nouvelles règles régissant la pratique du Jiu Jitsu Brésilien et les sports associés, depuis le décret gouvernemental du 25 septembre :

- Dans les zones vertes et les zones d'alerte, la pratique sportive est autorisée pour tous.
- Dans les zones d'alerte renforcée et d'alerte maximale, la pratique sportive des moins de 18 ans est autorisée. Pour les adultes, la pratique sportive en intérieur est interdite.

En cette période difficile pour tous, la CFJJB se joint à vous dans un effort collectif pour lutter contre la propagation du virus mais aussi dans le soutien des clubs affiliés.

Les clubs ont besoin de votre aide, en ce début de saison, pour pouvoir maintenir leur activité tout au long de l'année ainsi que pour les années à venir. Nous savons qu'il y a beaucoup d'incertitudes sur le bon déroulement de la saison, mais c'est grâce au soutien des adhérent.e.s, passionné.e.s de jiu-jitsu brésilien, que notre sport et leurs acteurs pourront continuer à se développer.

Aussi, l'effort collectif doit se manifester dans la mise en place de mesures strictes afin de limiter la propagation du virus, dans les clubs qui peuvent rester ouverts.

Nous vous rappelons les mesures les plus importantes :

- Mise en place d'un binôme pour chaque cours et distanciation physique avec les autres binômes, pour limiter les contacts entre pratiquants.
- Limite du nombre de pratiquants pendant les cours, avec un minimum de 6m² réservé pour chaque binôme.
- Port du masque obligatoire dans les locaux, sauf lors de la pratique sportive.
- Port du masque obligatoire pour les encadrants, sans exception.
- Désinfection des mains et des pieds lors de l'entrée sur le tatami.
- Suppression de toute forme de regroupement collectif (photos de groupe à proscrire, salut à effectuer à distance, etc.)
- Désinfection du tatami après chaque cours.
- Désinfection régulière de toutes les zones à risque (poignées, toilettes, bancs, chaises, etc.)
- Suppression des "interclubs". Tout déplacement dans un club différent du sien augmente les risques de propagation du virus dans d'autres zones.

Ces mesures peuvent vous sembler contraignantes, elles sont toutefois nécessaires et montrent notre volonté à chacun de lutter contre la pandémie, ce qui nous permettra de préserver et défendre notre pratique sportive. Nous devons montrer que c'est possible de pratiquer le jiu-jitsu brésilien sans démultiplier les risques de contamination du virus COVID-19.